

LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE
SYNTHÈSE FINALE

Introduction

Du 23 au 25 Novembre 1997, à Ariccia, des Supérieurs généraux et des représentants des Sociétés de vie apostolique (SVA) se sont rencontrés dans le but d'arriver, autant que possible, à mieux se connaître entre les diverses formes de SVA existantes. Il s'agissait de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle et à une communication plus efficace entre nous.

Trois conférences nous firent entrer dans le vif du sujet, afin de guider nos débats tout d'abord, Mgr Bonfils, S.M.A. nous présenta l'histoire des SVA puis, le P. Hubert Socha, S.A.C., traita des SVA vues à travers le Droit Canon ; enfin, le P. Robert Maloney, C.M., aborda la spiritualité vécue dans les SVA. Une table ronde pennit, ensuite, d'écouter plusieurs témoignages sur la vie vécue au sein des différentes SVA. Pour finir, des petits groupes de discussion par langues se réunirent. Les résultats de ces échanges furent partagés en séance plénière. Notre attention se porta essentiellement sur les SVA masculines de droit pontifical; cependant, la réflexion fût enrichie par l'apport de Sr Anne Maguerite Fromaget, FdC, à propos des SVA féminines.

Ce compte rendu ne prétend pas présenter une vue exhaustive des riches échanges qui se tinrent au cours de notre séjour à Ariccia. Il essaie plutôt d'indiquer les divers sujets abordés. Ceux-ci nous permirent soit d'arriver à partager une vue commune des choses, soit au contraire de mieux cerner nos différences. Ce compte rendu des débats tenus est adressé aux Supérieurs généraux et à leurs conseils. Il vise à leur permettre de poursuivre la réflexion afin de faciliter une meilleure compréhension réciproque et un partage sur nos intérêts communs. Par contre, il ne cherche nullement à offrir une définition précise ou une classification des SVA, pour ceux qui ont un intérêt pour les SVA. Il ne s'agit ni de résoudre les problèmes qui peuvent concerner les SVA, ni d'aplanir les

tensions entre les différentes conceptions que l'on pourrait en avoir. Il représente plutôt une vision positive de ce qu'il a été possible d'accomplir au cours de trois jours de prière, d'écoute et de discussion. Il suggère aussi des pistes à explorer ensemble pour le futur.

Ce compte rendu se divisera en quatre parties.

La première cherchera à mieux cerner ce que sont les SVA. Elle abordera quelques questions que nous avons pu clarifier, et d'autres qui nécessiteront une réflexion ultérieure plus approfondie. Il s'agira, avant tout, de rendre compte de la diversité des types de sociétés regroupées sous le vocable de SVA. Ce terme regroupe, en effet, à la fois les sociétés missionnaires adgentes et les sociétés engagées dans d'autres champs d'actions apostoliques. Cela crée un problème puisque toutes sont englobées dans la catégorie de SVA. Nous proposerons donc de nouvelles méthodes de classification, afin de clarifier la question.

La seconde partie s'attachera à la présentation des SVA qui est faite dans le Code de Droit Canon de 1983. Elle traitera aussi de la relation entre les SVA, les Instituts de vie consacrée et les structures diocésaines de l'Eglise. Cette présentation nous amènera à examiner la définition des SVA telle quelle est proposée par le Droit Canon. Finalement nous aborderons la question de la "consécration", question qui est souvent venue sur le tapis au cours des dernières années.

Une troisième partie traitera de la définition même des SVA, telle que le Code de Droit Canon de 1983 les présente. Le Code décrit les SVA à travers trois caractéristiques : des sociétés ayant toutes un but et une fin apostolique (*finem apostolicum*), partageant une forme de vie communautaire, et recherchant la perfection de vie par la charité (quelle est la spiritualité qui nourrit les SVA dans leur travail apostolique et leur vie communautaire?). Cette partie cherchera aussi à dégager quelles questions nécessiteront une réflexion plus poussée.

Finalement, la dernière partie tentera de poser quelques jalons pour l'avenir des relations à établir entre les SVA. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que cette réunion fut très fructueuse. Nous rassemblerons donc, dans cette dernière partie, les suggestions pour poursuivre notre réflexion lors de rencontres futures.

I - Définir les Sociétés de Vie Apostolique

Comme l'a souligné très clairement le document de Mgr Bonfils, depuis le seizième siècle, il y a eu de nombreux essais afin de nommer et de classer les sociétés se dédiant spécifiquement à des fins apostoliques. L'engagement apostolique pour ces sociétés était tellement important que tout autre aspect - organisation ou style de vie - lui était subordonné. Ces sociétés furent reconnues pour la première fois dans le Code de Droit Canon de 1917 sous la dénomination de "Religieux". En fait, il ne s'agissait pas "à proprement parler de religieux", leurs membres ne prononçant pas de voeux. Au cours des décennies qui suivirent 1917, des tentatives furent donc entreprises pour donner une meilleure définition à ces sociétés. Mais on ne les envisageait toujours qu'en tant que succédané de la vie religieuse avec voeux, une vie religieuse incomplète et imparfaite. Cette situation conduisit, en 1975, quinze sociétés dont les fins apostoliques étaient la mission ad gentes à adresser une demande pour être reconnues en tant qu'associations de laïcs, sous la juridiction de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples. Elles désiraient ainsi éviter d'être assimilées à des religieux prononçant des voeux.

Ces efforts de clarification aboutirent à la définition du Code de Droit Canon de 1983. Celui-ci nous définit comme "Sociétés de Vie Apostolique", caractérisées par 1) un but apostolique commun 2) un style de vie communautaire et 3) la poursuite de la perfection par la charité. Les deux derniers points relèvent des Constitutions de chaque Société. Les documents postérieurs de l'Église, à travers notamment la Constitution Apostolique Vita Consecrata de 1996, n'ont fait qu'ajouter alternativement lumière et confusion à cette définition.

Ce qui ressort clairement, de l'histoire et de nos débats, c'est que les SVA se définissent avant tout par leur fin apostolique, et par une vie communautaire qui y est ordonnée. La spiritualité nourrit à la fois ce travail apostolique et cette vie communautaire. Il ne s'agit pas d'un degré plus ou moins grand de vie religieuse avec voeux. Il existe de réelles analogies avec la vie religieuse, qui sont depuis longtemps reconnues, mais la vie religieuse ne peut pas être prise comme critère, car elle ne permet pas d'éclairer la diversité des SVA, ni de fournir une aide adéquate pour une classification de celles-ci.

Pour mieux comprendre les SVA, nous suggérons donc de regarder leur histoire propre plutôt que de chercher à l'extérieur un principe d'organisation. C'est seulement en écoutant l'histoire propre d'une SVA que nous pourrions arriver à comprendre comment la fin apostolique, la vie communautaire et la spiritualité se conjuguent pour aboutir à la réalité présente. Commencer en essayant de faire entrer une SVA dans une catégorie, souvent créée dans le souci de les situer face aux instituts de vie consacrée, ne fera que biaiser leur réalité. Nous suggérons donc que quand deux SVA manifestent le désir de mieux se connaître, elles commencent par poser des questions qui mettent en lumière leur histoire propre : Quand avez-vous été fondé ? Comment votre engagement apostolique s'est-il peu à peu dégagé, à la lumière des circonstances qui l'ont vu naître? Quel est votre fondateur? Y-a-t-il d'autres personnes, mouvements ou ordres religieux qui ont eu de l'influence sur vos fondateurs? De nouveaux défis ou des crises ont-ils amené un changement de direction ou de priorité pour votre Société ?

Ces questions et d'autres similaires donneront une meilleure approche de n'importe quelle SVA, plutôt qu'une tentative pour les faire rentrer dans une classification rigide. De fait, chacune des histoires que nous avons entendue était assez différente, et pourtant, elles se rejoignaient parfois à travers une généalogie partagée et des ressemblances évidentes. Chaque histoire doit être racontée à sa manière afin que toutes les caractéristiques de la SVA soient mises en lumière. Nous recommandons, par conséquent, qu'une telle approche narrative soit utilisée pour connaître chaque SVA. Il en résulte que presque toutes les SVA descendent, d'une manière ou d'une autre, de mouvements remontant au seizième siècle. On pense ici à l'Oratoire de St Philippe Néri en Italie et à des mouvements similaires en France. En France deux branches peuvent être distinguées : ceux qui se sont concentrés sur les besoins spécifiques à l'Eglise de France (L'Oratoire de Bérulle, les Sulpiciens, les Eudistes, les Lazaristes) et le Séminaire des Missions Etrangères. Leur mouvement s'est par la suite diversifié dans un grand nombre de directions.

Nous pouvons aussi tirer un certain nombre d'enseignements de ces histoires. En voici quelques uns dans le désordre :

- Parmi les sociétés, qui se sont consacrées avant tout aux besoins apostoliques spécifiques à leur pays d'origine (tels que la formation des prêtres ou la ré-évangélisation des églises locales), leur engagement

apostolique a-t-il changé de forme quand elles se sont implantées hors de leur pays d'origine?

- Il est utile de distinguer entre les sociétés missionnaires *ad gentes*, qui étaient limitées à l'origine à leurs frontières nationales, et les sociétés à vocation internationale qui ont inscrit celle-ci dès le départ au cœur du recrutement. De même, il convient de distinguer entre ceux dont la vie communautaire se bâtit sur la base d'un même groupe de nationaux et ceux qui ont créé des communautés mixtes de divers groupes nationaux. Tout cela révèle, de fait, des approches et des caractéristiques différentes.

- Il est aussi utile de se demander comment s'établissent les relations avec les structures diocésaines de l'Eglise. Il y a inévitablement des tensions. Les membres des SVA effectuent-ils le même travail que les prêtres diocésains, ou se cantonnent-ils à un travail spécifique dans les diocèses, travail non pris en charge par le clergé diocésain ? En ce cas, comment cela affecte-t-il la vision que les membres des SVA ont d'eux même ?

- Pour les membres de Sociétés missionnaires créées lors de la période coloniale des dix-neuvième et vingtième siècles, quelle répercussion cette origine a-t-elle eu sur leur engagement apostolique, leur vie communautaire et leur spiritualité ? Qu'est ce que cela implique pour une époque post impérialiste et post coloniale ? Comment se situent-elles en face des sociétés missionnaires fondées après l'époque coloniale ?

Voici donc, quelques exemples des questions soulevées. Elles permettent de donner des SVA un meilleur aperçu qu'un simple cadre de définitions.

II - La définition canonique

La définition des SVA comme sociétés ayant une fin apostolique spécifique, partageant la vie communautaire et poursuivant la perfection par la charité, ces deux derniers points étant définis par les constitutions, cette définition offre une structure dans laquelle toutes les SVA présentes peuvent se reconnaître. Presque toutes donnent la prééminence à la fin apostolique afin de modeler les deux autres aspects. Cependant, au moins deux des SVA présentes notent que leur

vie communautaire constitue un témoignage important pour la signification de leur apostolat, et qu'elle ne peut donc pas lui être subordonnée. En donnant priorité de nouveau à l'apostolat, elles ont pu surmonter les difficultés nées de la révision des constitutions après la promulgation du Code de 1917 qui mettait la "sanctification de ses membres" comme but de ces sociétés. Le Code de 1983 a, ensuite, permis de résoudre complètement ces distorsions.

Les distinctions sont faites fréquemment entre les sociétés missionnaires ad gentes qui se trouvent placées sous la juridiction de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples, les SVA relevant du Canon 731 &1 (qui ne les engage à aucun vœu ou autre type de lien pour la pratique des conseils évangéliques), et les sociétés relevant du Canon 731 &2 (qui les engage à la pratique des conseils évangéliques de manière privée et non professée). Ces distinctions ne se sont pas révélées matière à division et n'ont pas soulevé de problèmes spécifiques lors de nos débats. Après examen, il s'est avéré que même les sociétés missionnaires se retrouvaient dans les Canons 731 &1 et 731 &2, si le besoin en était. De même, à propos de savoir si l'association à une SVA s'effectue par un serment, un vœu, une promesse ou rien du tout, il n'y a pas eu matière à division. Il en va de même en ce qui concerne le sens ou le développement de ces liens. Il y avait un large assentiment sur le fait que cet aspect de l'engagement aborde le cas des SVA par une voie inadéquate. En effet, il semble privilégier le côté vie religieuse des SVA, plutôt que de mettre l'accent sur l'apostolat. Le consensus était général sur le fait que se concentrer sur ces sujets n'apportait rien de plus à une meilleure compréhension mutuelle.

Il en fut de même à propos de la diversité des liens avec l'Église locale. Certaines SVA offrent la possibilité d'être incardiné à un diocèse, d'autres d'être incardiné à la SVA. En fin de compte, tous les membres d'une SVA sont incardinés. Une fois encore, ce ne fut pas un sujet de division pour le dialogue entre SVA. En effet, cette approche centre l'intérêt sur les relations canoniques, plutôt que sur l'apostolat et la manière dont celui-ci modèle notre vie communautaire et notre spiritualité.

La "Consécration" est un concept dont on a beaucoup parlé depuis la promulgation du Code de Droit Canon de 1983. Il a fait l'objet d'un traitement spécial lors de la conférence du P. Socha et l'objet d'un large débat lors de nos rencontres. Un accord général se fit pour refuser de

prendre en compte la notion de "consécration", comme un terme judicieux pour parler des SVA. Si certaines SVA utilisent le terme, c'est généralement à la suite d'une longue histoire, et ce terme fut employé avant même qu'il soit objet de débat. D'ailleurs, chacun d'entre nous possède un langage propre pour exprimer le don total de soi et son engagement dans l'apostolat. Si le terme de "consécration" se réfère à ce type d'engagement, cela ne présente aucun problème. Cependant, la manière dont le terme est utilisé dans une certaine littérature contemporaine semble justifier pour beaucoup d'entre nous le fait de le rejeter. Il constitue une voie détournée pour effectuer une comparaison entre les SVA et les Instituts de Vie Consacrée. Il semble aussi qu'il crée une hiérarchie entre les différentes formes de consécration, tel que le baptême, la consécration dans un institut religieux et l'ordre de la prêtrise. Le sentiment général fut que continuer à parler de consécration, terme ambiguë dans la littérature théologique actuelle, ne pouvait que nous écarter de notre attention légitime pour les fins apostoliques, comme principe d'organisation d'une SVA.

Par conséquent, il s'agit de concentrer notre attention sur la priorité donnée à l'apostolat, comme meilleure voie de compréhension des SVA. S'attacher à un point de vue canonique ou à une distinction d'ordre ecclésiastique ne se révèle pas utile.

III - Fin apostolique, Vie communautaire et Spiritualité

Le second jour de débat nous a permis d'ouvrir, mais non d'explorer complètement, un certain nombre de sujets autour de la priorité donnée à l'engagement apostolique, le sens de la vie communautaire et les dimensions de la spiritualité au sein des SVA. Voici quelques uns de ces points :

Engagement apostolique

Une des principales questions auxquelles doivent faire face les SVA ad gentes est la signification de leur engagement apostolique à la lumière des profonds changements que connaît la mission elle-même (en termes d'agents impliqués dans la mission, des formes appropriées de l'évangélisation et de ce qui constitue le champ de la mission). Qu'est-ce que ces changements signifient pour les SVA ad gentes (et pour toutes les autres) dans leur engagement apostolique ?

Disponibilité et flexibilité constituent des mots d'ordre pour beaucoup de SVA dans leur engagement apostolique. Mais sur quels critères peut-on définir qu'une SVA est disponible et flexible ? Les décisions à prendre lors du lancement d'un nouveau projet doivent-elles être d'ordre pragmatique ou bien d'autres raisons d'ordre historique ou théologique doivent-elles être pris en compte pour tenir compte de l'identité des SVA ? Dans le même sens, que signifie le mot liberté ? Comment se déroule la mise en place d'un projet apostolique et comment le juger ?

Vie communautaire

Les SVA ont développé une grande variété de modes de vie communautaire. Celle-ci est toujours en rapport étroit avec leur mission et soutient leur engagement apostolique. Les SVA, qui, historiquement, avaient accordé peu d'importance à la vie communautaire (comme c'est souvent le cas dans l'apostolat missionnaire dont les membres sont très dispersés) reçoivent désormais des candidats souhaitant une forme de vie plus communautaire. Cela provoque une réflexion sur la manière dont a été envisagé l'apostolat et comment il doit être reconsidéré. Plus important, cela soulève des questions, par exemple, quelle est la meilleure forme de vie communautaire pour soutenir notre apostolat aujourd'hui?

Spiritualité

Trouver des spiritualités qui puissent nourrir les SVA dans leur apostolat d'aujourd'hui, est un sujet de grand intérêt, étant donné la grande soif de spiritualité qui se manifeste actuellement dans de nombreuses parties du monde. Dans cette optique, il est important de mieux comprendre ce qui unit la spiritualité à l'engagement apostolique. Pour développer ce point, il est utile de reprendre les cinq points communs à la spiritualité des SVA tels qu'ils sont proposés par le P. Maloney dans sa conférence :

- La sainteté des membres est liée de manière intrinsèque à leur mission apostolique.
- La croissance en sainteté découle des liens de charité forgés en communauté.
- La prière dans les SVA découle de l'action et la conduit.
- La liberté est une des caractéristiques de la spiritualité des SVA.

- La spiritualité des SVA est profondément incarnée, enracinée dans l'humanité de Jésus.

On a remarqué que les conférences, données au début de notre rencontre, mettaient l'accent sur le fait que la spiritualité des SVA trouve une inspiration toute particulière dans la relation existant entre Jésus et ses disciples dans leur mission de proclamer l'avènement du Règne de Dieu. Les Instituts de Vie Consacrée, d'un autre côté, concentrent parfois leur spiritualité sur la vie communautaire, minorant la relation du Christ avec son Église. Ces deux approches ne sont pas opposées l'une à l'autre, mais représentent des accents différents. Regarder vers Jésus et ses disciples comme modèles pour la spiritualité et l'action, représente une constante tout au long de l'histoire des SVA, et cela doit continuer à être développé.

Le lien entre la spiritualité propre aux SVA et la vie communautaire est un sujet qui mérite une plus longue réflexion.

IV - Perspectives futures

Tout le monde s'accorde à dire que cette rencontre fut un succès en permettant une meilleure compréhension des SVA entre elles. Cette meilleure compréhension pourrait servir de plateforme pour des rencontres ultérieures, approfondissant notre connaissance mutuelle et permettant une plus grande collaboration entre les SVA. Parmi les suggestions faites pour le futur :

- Continuer à tenir des réunions de ce genre à intervalles réguliers, peut-être tous les deux ans. Ces réunions ne doivent pas remplacer ou entrer en concurrence avec d'autres rencontres qui réunissent des groupes de SVA à intervalles réguliers (cf la rencontre des sociétés et instituts missionnaires).

- Chercher un temps de rencontre pour les Supérieurs Généraux de SVA, avant ou après une des rencontres semi-annuelles de l'Union des Supérieurs généraux.

-Mettre en place une commission de théologiens et de canonistes pour étudier plus à fond les conférences présentées lors de cette rencontre, celles de Mgr Bonfils et du P. Socha. Cette commission pourrait préparer des sujets pour les futures rencontres des Supérieurs Généraux

de SVA. Elles contenaient, en effet, plus que ce que nous avons eu le temps d'étudier et de discuter.

- Penser à des rencontres sur des thèmes particuliers, tels que: le futur de la mission et ses implications pour les SVA, les formes de vie communautaire, la spiritualité dans et pour les SVA.

- Examiner la possibilité de développer des associations de SVA avec des prêtres, des religieux et des IWics pour mener à bonne fin leur apostolat.

- Explorer ce que peut apporter le charisme des SVA à J'église locale et à l'Eglise universelle.

Robert SCHREITER C.PP.S.